



Liens entre le programme d'éducation à l'attention ATOLE (ATtentif à l'écOLE) et le référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé

PROGRAMME ELABORE PAR L'EQUIPE DE JP LACHAUX – DIRECTEUR DE RECHERCHE INSERM LYON

ARTICLE BENEDICTE DUBOIS

Les référentiels de compétences des enseignants spécialisés se sont succédés durant quelques décennies et le tout dernier, celui de **l'annexe 1 du BO n°7 du 16 février 2017**, redéfinit de façon très claire et structurée leurs missions, quel que soit le poste sur lequel ils exercent : Rased, Ulis, Segpa, Itep, IME.... En outre, le texte rappelle qu'il s'agit d'un référentiel **complémentaire** à celui de tout enseignant¹.

On y dénombre **trois missions principales**, lesquelles se déclinent en **six ou huit « formes d'intervention »** :

1. Exerger dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive
2. Exerger une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire
3. Exerger une fonction de personne-ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses

Quels liens peut-on établir entre ces trois missions et le programme d'éducation à l'attention ATOLE² (ATtentif à l'éCOLE), déduit de la recherche en neurosciences cognitives ?

L'objectif d'ATOLE est d'amener les élèves à comprendre ce qu'est l'attention, et à prendre conscience des forces qui les empêchent d'être attentifs en sachant les reconnaître et les nommer dans leur vie quotidienne et à l'école, tout ceci dans l'idée de réguler et restabiliser leur attention quand celle-ci leur échappe.

Il s'agit donc d'une démarche pédagogique centrée sur l'apprentissage et le développement de compétences attentionnelles chez les élèves, qui n'aura d'ailleurs de sens que si elle s'inscrit au quotidien dans les pratiques de classe, dans les postures enseignantes et dans les habitudes de travail des élèves.

1. Exerger dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive

S'il fallait la résumer, on pourrait dire que cette première compétence du référentiel de l'enseignant spécialisé, s'inscrit dans une logique partenariale et coopérative au sein de l'établissement. Pour preuve, ses formes d'interventions font apparaître les termes et expressions : *articulation* avec les classes de l'établissement, *co-intervention* avec les autres enseignants, démarche de *coopération* avec les acteurs et partenaires extérieurs et *coordination* avec les acteurs de la communauté éducative.

¹ Référentiel de compétences des métiers du professorat, B.O n° 30 du 25 juillet 2013

² Programme d'éducation à l'attention JP LACHAUX – directeur de recherche INSERM Lyon

L'éducation à l'attention serait donc une belle initiative collégiale orchestrée par l'enseignant spécialisé, dont les bénéficiaires seraient tous les élèves bien sûr, mais également tous les adultes d'un établissement, parce que l'attention/concentration concerne tout le monde.

2. Exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire

Cette seconde compétence du référentiel met en exergue deux points. Le premier concerne la capacité que doit avoir l'enseignant spécialisé à *analyser les besoins des élèves* par l'exercice d'une observation fine au cours des tâches, puis de la réalisation de leurs travaux, et le second point se réfère à sa capacité à *apporter des réponses adaptées* au regard de ces besoins repérés.

En lien avec l'attention, les observations se portent donc sur la mobilisation des élèves dès l'entrée dans la tâche, la planification, le maintien de l'attention sur l'activité, la résistance aux distracteurs, la gestion du temps, le traitement simultané de plusieurs informations, l'oubli éventuel de l'intention... En conséquence de cela, les réponses adaptées et les pistes d'un accompagnement efficace seront celles que l'on trouve dans le programme ATOLE.

Parmi les formes d'interventions déclinées pour cette compétence, on trouve l'idée de *prévention*. Celle-ci se définit comme la mise en œuvre de conditions d'apprentissage et une organisation scolaire qui facilitent la réussite et le développement optimal de tous les élèves. Le programme ATOLE s'inscrit largement dans ce concept de prévention par les activités qu'il propose, et on peut même ajouter qu'il joue un rôle de protection contre les facteurs susceptibles de causer des difficultés attentionnelles grâce à ses trois étapes clefs que sont : identifier, comprendre puis réguler.

Une autre forme d'intervention liée à cette compétence concerne la définition de *stratégies d'apprentissage personnalisées et conscientisées*. C'est le fondement même du programme, et cela renvoie à la métacognition. Mieux comprendre à quoi sert l'attention, comment elle fonctionne, quels sont ses mécanismes « bio-logiques » pour mieux comprendre comment faire pour l'améliorer, repérer les forces qui mènent à la distraction... relève bien de la conscientisation et de la personnalisation de l'apprentissage.

3. Exercer une fonction de personne-ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses

Enfin, la troisième compétence de ce référentiel s'inscrit plus dans l'idée d'une démarche « vers les adultes » de l'établissement scolaire. Si le programme ATOLE a été conçu pour les élèves, il va de soi que son utilisation engendre automatiquement une analyse réflexive chez les

enseignants, sous l'impulsion de l'enseignant spécialisé. De par les débats en équipe, les actions de co-intervention dans les classes, la co-construction de séquences et de projets, les analyses partagées des travaux des élèves... les enseignants sont amenés à développer des méta-connaissances. Celles-ci concernent leurs habiletés et fragilités attentionnelles, une introspection sur ce qu'il faut faire pour restaurer son attention, et finalement, des méta-connaissances sur ses gestes professionnels en termes de postures et de pratiques. Par exemple, un enseignant qui a compris pour lui-même qu'une intention claire, courte et concrète est la clef de l'attention, évitera l'erreur de placer ses élèves dans des situations de multitâches, de double ou triple consigne, dont on connaît les effets sur les élèves et pas seulement les plus vulnérables.

Un enseignant qui connaît et qui comprend les mécanismes du système attentionnel pour introduire les « petits trucs » nécessaires à son bien-être dans sa vie quotidienne et son travail, sera plus à même d'accompagner les élèves dans la maîtrise de leur attention.

D'autre part, la mission de « personne-ressource » ne se limite pas aux collègues enseignants de l'établissement mais s'étend à d'autres adultes : accompagnants des élèves en situation de handicap, personnel de service, ATSEM, familles... Cela signifie que l'enseignant spécialisé, par ses actions, ses conseils, ses réponses concernant l'attention/concentration associera l'ensemble d'une communauté éducative à la réflexion sur ces questions.

En conclusion de tout cela, l'enseignant spécialisé peut donc participer à une démarche d'enseignement à la maîtrise de l'attention de tous les élèves et d'information à toute la communauté éducative de son établissement grâce au programme ATOLE, dans la perspective d'une vie sociale, familiale et professionnelle plus harmonieuse pour chacun.

FORMES D'INTERVENTION

